

# Le parlement israélien approuve la loi sur l'alimentation forcée au mépris des droits fondamentaux

30 juillet 2015



**Le parlement israélien vient d'approuver ce matin un projet de loi autorisant l'alimentation forcée. Cette loi permet d'alimenter de force un prisonnier en grève de la faim.**

**L'alimentation forcée est définie comme étant un acte de torture par l'Association Médicale Mondiale et est condamnée par les Nations unies ainsi que par le Comité International de la Croix Rouge.**

**Cette loi est la réponse du gouvernement israélien aux mouvements successifs de grève de la faim portant les revendications des prisonniers pour leur libération et l'amélioration de leurs conditions de détention. C'est une nouvelle atteinte à leurs droits fondamentaux.**

#Israel autorise l'alimentation forcée au mépris des droits #Palestiniens. @LaurentFabius  
<http://t.co/ZX27ZejbBc> [pic.twitter.com/wmbxdyxxwj](http://pic.twitter.com/wmbxdyxxwj)

— PlateformePalestine (@PFPalestine) 30 Juillet 2015

Paris, le 30 juillet 2015

Le parlement israélien vient d'approuver ce matin un projet de loi autorisant l'alimentation forcée. Cette loi permet d'alimenter de force un prisonnier en grève de la faim.

L'alimentation forcée est définie comme étant un acte de torture par l'Association Médicale Mondiale et est condamnée par les Nations unies ainsi que par le Comité International de la Croix Rouge.

Cette loi est la réponse du gouvernement israélien aux mouvements successifs de grève de la faim portant les revendications des prisonniers pour leur libération et l'amélioration de leurs conditions de détention. C'est une nouvelle atteinte à leurs droits fondamentaux.

Israël emprisonne actuellement plus de 5700 Palestiniens en violation du droit international. Ainsi, les détenus palestiniens sont systématiquement transférés dans des établissements situés sur le territoire israélien, en violation des articles 49 et 76 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève qui prohibe les transferts forcés d'individus hors du territoire occupé.

Les conditions de détention des Palestiniens dans les prisons israéliennes sont extrêmement dures et impliquent un large éventail de violations du droit international humanitaire et de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève : torture, transferts de prison à prison, détention administrative, isolement, interdiction de visites, absence de traitements médicaux, et autres mauvais traitements.

L'alimentation forcée, outre les questions éthiques qu'elle pose sera un moyen d'interdire aux prisonniers palestiniens la grève de la faim, arme ultime, qu'ils utilisent au risque de leur vie, pour faire valoir les droits qui leurs sont déniés par le système judiciaire israélien.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine condamne cette pratique et souhaite que la France en tant que Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève agisse urgemment pour le retrait de cette loi.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Le-parlement-israelien-approuve-la-loi-sur-l-alimentation-forcee-au-mpris-des>